

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION BC_2025_010

OBJET :

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

CULTURE

Octroi de subventions aux associations 2025 - September Fest

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 30

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit avril à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembaut s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 22 avril 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, José DUHAMEL, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Bernadette SION, procuration à Marie CIETERS
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Luc FOUTRY

Absents excusés :

Marie CIETERS, Benjamin DUMORTIER, José ROUCOU, Thierry BRIDAULT, Cathy POIDEVIN, Vinciane FABER, Anne-Sabine PLAYS, Thierry LAZARO

Secrétaire de Séance : Michel DUPONT

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS**CULTURE*****Octroi de subventions aux associations 2025 - September Fest***

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Vu la délibération CC_2021_112 du Conseil communautaire en date du 6 avril 2021 relative à la détermination des subventions aux associations,

Vu la délibération CC_2023_318 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2023 relative à l'évolution de la politique d'octroi de subventions aux associations,

Considérant les demandes de subventions déposées par les associations,

Considérant que le Bureau est compétent pour attribuer des subventions,

Vu l'avis de la Commission 6 - Culture, tourisme et sport lors de sa séance du 25 mars 2025.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations, et notamment par l'octroi de subventions dites « labellisées ».

Après étude du dossier de demande de subvention, il est proposé d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'Association « Art en Accord de Mérignies » pour l'organisation de son événement - September Fest, qui aura lieu le 20 septembre 2025 au Golf de Mérignies.

Par ailleurs, au vu du rayonnement de l'événement sur le territoire et du budget prévisionnel de la manifestation (271 140 €), il apparaît opportun d'octroyer une subvention complémentaire de 2 000 €.

Où l'exposé de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau communautaire :

DÉCIDE (par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) SUR 32 VOTANTS) :

- ***D'octroyer une subvention à hauteur de 4 000 € à l'association « Art en Accord de Mérignies », pour l'organisation du September Fest.***

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : un dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Bureau Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Michel DUPONT
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : VP RH FINANCES par délégation de SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Pour extrait conforme,
Le Président,

Signé électroniquement par : Luc FOUTIN
Date de signature : 30/04/2025
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BC_2025_010
Objet :	Octroi de subventions aux associations 2025 - September Fest
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-05-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20250506-BC_2025_010-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250506-BC_2025_010-DE-1-1_0.xml	text/xml	884 o
Document principal (Délibération) Nom original : BC_2025_010.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250506-BC_2025_010-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	196.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	6 mai 2025 à 09h35min31s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	6 mai 2025 à 09h44min28s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	6 mai 2025 à 09h44min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mai 2025 à 09h44min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mai 2025 à 09h44min51s	Reçu par le MI le 2025-05-06